

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER	
M. Christophe BERTHIER		

### Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**ZI Dijon / Longvic - 4 boulevard Eiffel - Indemnisation d'un locataire**

Le Grand Dijon a procédé à l'acquisition d'un ensemble industriel situé 4 boulevard Eiffel en zone Industrielle de Longvic suivant arrêté de préemption du 21 décembre 2012 et acte de vente du 6 février 2013.

Ces locaux ont été acquis en partie occupés. Afin de permettre une complète réaffectation de ce site pour des activités économiques, il convient de procéder à la libération de ces locaux.

Ainsi, il est proposé de procéder à la résiliation par anticipation du bail locatif à usage de logement dont est titulaire M. LABAS, de lui attribuer une indemnité de déménagement de 1 471,08 € TTC et de lui restituer la caution locative d'un montant de 1 236,66 €.

Il est précisé que l'indemnité de déménagement sera versée directement au déménageur, sur production de facture. La caution locative sera restituée à M. LABAS après libération effective du logement, laquelle interviendra au plus tard le 15 juillet 2013.

Par ailleurs, le logement présente de sérieux désordres au niveau de l'étanchéité de la toiture terrasse ayant provoqué d'importantes infiltrations d'eau. En sa qualité de propriétaire, il incombait au Grand Dijon de procéder aux réparations correspondantes.

Or, en considération de la libération souhaitée de ce logement, les travaux n'ont pas été réalisés par le Grand Dijon. Compte tenu du préjudice subi par le locataire, il est proposé d'exonérer M. LABAS du paiement des loyers à compter de l'acquisition de l'immeuble par le Grand Dijon.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de procéder** à la résiliation par anticipation du bail locatif dont bénéficie M. Daniel LABAS pour le logement situé dans un ensemble industriel 4 boulevard Eiffel en zone industrielle de Longvic, cadastré section BT n°11 ;
- **d'attribuer** à M. Daniel LABAS une indemnité de déménagement, conformément au devis transmis par l'entreprise de déménagement « Les Gentlemen du Déménagement » et de dire que cette indemnisation d'un montant de 1 471,08 € TTC sera versée directement à l'entreprise de déménagement, sur production de facture ;
- **de dire** que la caution locative d'un montant de 1 236,66 € sera restituée à M LABAS après libération effective du logement, laquelle interviendra au plus tard le 15 juillet 2013 ;
- **de dire** que M LABAS sera exonéré du paiement des loyers à compter de l'acquisition des locaux par le Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.